

RELEVÉ DE DÉCISIONS CONSEIL EXECUTIF DU 19 JUILLET 2018

Présents : BARRIAT Paul-André (IVBD) – BARILLERE Jean-Marie (CNIV/CIVC) – BERNARD Michel (CNIV/INTER RHÔNE) – BOVA Fabien (CIVB) – BREBAN Jean-Jacques (CIVP) – CARRERE Michel (IVSO) – DE LARQUIER Jean-Bernard (CNPC) – FORGEAU Joël (Vin & Société) – FORGET Christophe (BNIC) – HAUSALTER George (CIVB) – NAULIN Sylvain (Inter Loire) – PERRIN Vincent (CIVC) – RIOU Christophe (CNIV) – VANIER Christian (BIVB) – VIALLET Pierre (CIVS) – IMBERTI Marie-Henriette, CHANEL Floriane et AGOSTINI Jérôme (CNIV)

Le Président du Cniv Jean-Marie BARILLERE ouvre la séance et salue Jean-Jacques Bréban, qui retrouve la présidence du CIVP.

1. Procès-Verbal

Le relevé de décisions du Conseil Exécutif du 26 avril 2018 est adopté à l'unanimité.

2. EGA et Plan de filière

- i. *Projet de loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine et durable*

Suite à l'échec de la Commission Mixte Paritaire qui s'est tenue le mardi 10 juillet, le projet de Loi a été renvoyé devant la Commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale. Lors de cet examen, le Gouvernement a obtenu l'adoption d'amendements visant à supprimer les dispositifs spécifiques en matière de contractualisation obtenus par notre filière auprès du Sénat.

Trois dispositifs prévus par le projet de Loi sont d'attention pour la filière vitivinicole : l'initiative contractuelle, le contenu des contrats, et le montant des sanctions en cas de non-respect des dispositions de la loi.

Dès lors qu'il y a un contrat écrit, interprofessionnel ou non, la loi s'appliquera. Ainsi, l'initiative contractuelle devra être celle du producteur, et les sanctions seront a priori applicables à chaque famille professionnelle. S'agissant du contenu, il semble que le projet de Loi se borne à reprendre les dispositions prévues par le Code civil, ce qui n'est pas une contrainte en soi.

Le Conseil exécutif relève la nécessité d'analyser juridiquement le dispositif contractuel prévu par la Loi afin de s'y adapter. Cette **expertise juridique, à conduire au sein du Cniv**, devra s'appuyer sur des simulations contractuelles de quelques interprofessions, afin d'adapter les pratiques interprofessionnelles au cadre prévu par la Loi, notamment en termes d'utilisation d'indicateurs dans la relation contractuelle, en accord avec les négociations de la nouvelle PAC.

ii. *Mise en œuvre du Plan de filière*

Démarche RSE. Christophe Riou présente au Conseil exécutif les avancées de la démarche environnementale menée dans le cadre du Plan de filière.

La Commission mixte IFV/CNIV s'est réunie le 5 juillet. Ce groupe, ayant notamment pour objet le suivi des démarches régionales, a pu faire un état des lieux des démarches engagées, afin d'en assurer un suivi et un accompagnement, puis de définir des priorités d'actions nationales.

Il a été convenu de la pertinence de rencontrer l'UIPP, afin de disposer de données Panel sur les quantités de substances actives utilisées région par région¹.

Afin d'optimiser le recours aux systèmes d'aide à la transition écologique et les mesures d'accompagnement, le Conseil exécutif valide le recours à une analyse d'ingénierie financière.

Calendrier : La prochaine réunion de la Commission se tiendra mi-septembre. Le travail se portera en priorité sur la question des indicateurs, à mettre en lien avec le travail initié dans le groupe de travail économique.

Démarche sociétale. Joël Forgeau présente au Conseil exécutif un état des lieux de la mise en œuvre du Plan de prévention, remis le 25 juin au cabinet de l'Élysée. Pour rappel, il a été construit par les filières des boissons alcoolisées, et chiffré pour chacune des propositions. Lors du Conseil d'orientation de Vin & Société, la filière vitivinicole a validé l'attribution d'un budget annuel de 500 000 € pour la mise en œuvre du Plan.

Malgré un accueil mitigé des Pouvoirs publics, le Conseil exécutif valide la nécessité de continuer sur la co-construction, et de communiquer sur la manière dont nos produits doivent être consommés en minimalisant les risques.

A venir : séminaire de « Wine in Moderation » mi-octobre, lors duquel seront abordés des points majeurs en termes de responsabilité de la filière au niveau européen.

3. Evolutions de la mesure Promotion OCM Pays tiers

Le 18 juillet, lors du Conseil spécialisé Vins de FranceAgriMer, un projet de décision du Directeur Général de FranceAgriMer portant ouverture de l'appel à projet 2018 a été présenté aux membres. Le CNIV, partageant la position de la FEVS, avait demandé en amont de cette réunion une clarification de la définition de la règle du 3+2, afin de sécuriser les opérateurs bénéficiaires de l'aide.

Il est rapporté que les différentes remarques émises par les professionnels ont été prises en compte autant dans le projet de décision que dans le relevé de décision. Le Cniv poursuivra le suivi du sujet afin de tenir informées les Interprofessions des conséquences pratiques des dispositions de la décision.

L'attention des membres est attirée sur la tenue d'un groupe de travail le **5 septembre à 9h30**, lors duquel devra être définie la notion de marché cible afin de l'intégrer à la décision finale du Directeur de FranceAgriMer. Est relevée la nécessité de faire des propositions en amont de cette réunion.

¹ L'UIPP est l'Union des Industries de la Protection des Plantes, une association d'entreprises

4. Reconnaissance des interprofessions

L'attention du Conseil exécutif est attirée sur le projet d'instruction, préparé par l'Administration, pour la reconnaissance des interprofessions, dont les conditions semblent excessives. Le contrôle de la représentativité doit être allégé.

A cette occasion, il est signalé que l'Administration tend de plus en plus, lors de la reconnaissance des interprofessions, ou de l'extension des accords, à demander une représentativité spécifique dans le cadre de mesures différenciées (exemple : CVO spécifiques, ou mesures de régulation propres à une appellation).

Le Conseil exécutif valide la position selon laquelle la représentativité doit être analysée au regard de la structure qui vote l'accord au niveau de l'interprofession, à savoir l'Assemblée générale.

5. Evolution du Cliaa

Le Conseil exécutif est informé que le Cliaa va être doté d'un conseil politique, qui se réunira deux fois par an.

Dans ce cadre, un courrier cosigné par les Présidents des interprofessions agricoles va être adressé à la présidence de la République. Si l'initiative de l'élaboration des plans de filière est soulignée, il est fait état des principales problématiques rencontrées par les filières dans leur mise en œuvre.

6. Questions diverses

i. Dossiers communautaires

Le Conseil exécutif est informé que le travail se poursuit sur le projet de Directive européenne sur les pratiques commerciales déloyales.

En ce qui concerne les réformes en cours, les rapporteurs ont été désignés au Parlement européen : Eric Andrieu a été nommé rapporteur OCM et Michel Dantin *shadow* rapporteur².

Le Cniv va transmettre des éléments au rapporteur afin qu'il les intègre dans son rapport, à savoir :

- Les évolutions nécessaires du droit de la concurrence,
- La poursuite des opérations sur les mêmes marchés dans le cadre de la mesure Promotion Pays tiers.

ii. Expérimentation sur les cépages résistants

L'attention du Conseil exécutif est attirée sur la problématique des noms donnés aux nouveaux cépages résistants ; certains porteraient indûment le nom de *vinifera*, jusqu'à l'usurpation de certaines appellations dont le cépage est le fondement de leur notoriété.

Le Conseil exécutif prend acte de la nécessité d'avoir une position commune de la profession, avec une analyse des conséquences d'une protection juridique des noms de cépage.

² Un *shadow rapporteur*, ou rapporteur fictif, est un député qui suit un dossier pour un groupe politique autre que celui du rapporteur. Voir Glossaire de la Commission européenne sur http://ec.europa.eu/codecision/stepbystep/glossary_fr.htm

7. Œnotourisme : Intervention de M. Hervé Novelli

M. Novelli, ancien Ministre du commerce, présente aux Interprofessions la démarche initiée par le Conseil Supérieur de l'Œnotourisme dont il a récemment été élu Président. L'objet de cette démarche est la mise en place d'une politique œnotouristique française, dont les propositions seront discutées lors des assises nationales de l'œnotourisme le 20 novembre, à Paris. La filière vinicole est invitée à se mobiliser et à participer à ces assises.

Sur proposition de Michel Bernard, le Conseil exécutif valide la création d'un groupe de travail *ad hoc* au sein du Cniv, afin de réfléchir au développement de synergies existantes entre œnotourisme et promotion des vins de chaque région, et de l'articuler avec le travail effectué dans le cadre de la Valeur Ajoutée France.
